

**SEANCE DU CONSEIL GENERAL DES 13 et 14 DECEMBRE 2021****Point 4.1.7 de l'ordre du jour****Maison du patrimoine et de la culture  
Crédit d'étude pour l'agrandissement du bâtiment du Musée gruérien  
et de la Bibliothèque de Bulle****1. Introduction**

Le bâtiment actuel, inauguré en 1978, abrite le Musée gruérien et la Bibliothèque publique et scolaire, ainsi que leurs collections. Un agrandissement a été réalisé en 2002 pour y ajouter la fonction de bibliothèque scolaire et accueillir les archives historiques de l'administration communale.

Le musée et la bibliothèque doivent s'adapter une nouvelle fois à l'évolution rapide de la ville, à la diversité des modes de vie des habitants et répondre aux besoins des visiteurs d'aujourd'hui et de demain. L'institution doit s'agrandir pour accueillir les différents publics, les classes comme les sorties d'ainés, les familles comme les voyages organisés, les lecteurs réguliers comme les citoyens à la recherche d'informations, les jeunes comme les personnes à mobilité réduite. Pour cette raison, le Conseil général a accordé un crédit en décembre 2018 pour la réalisation d'un concours d'architecture. Le présent crédit permettra la poursuite du projet lauréat du concours en vue de sa réalisation.

**2. Concours**

Le concours, débuté en janvier 2019, est un concours de projets d'architecture à un degré en procédure sélective. Le règlement, labellisé SIA 142 édition 2009, fait foi subsidiairement aux dispositions sur les marchés publics. La procédure est soumise à l'accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP), à la loi sur le marché intérieur (LMI) et à la loi cantonale sur les marchés publics et son règlement d'application. La procédure est également soumise aux traités internationaux sur les marchés publics.

La première phase de sélection, ouverte à tous les bureaux intéressés, a été lancée par la publication sur le site internet des marchés publics SIMAP et dans la feuille officielle le 1<sup>er</sup> mars 2019.

56 bureaux ont rendu un dossier de présentation dans le délai fixé au 3 avril 2019. Le jury s'est ensuite réuni en date du 8 avril 2019 et a procédé aux analyses et critiques des dossiers présentés. Suite aux délibérations, 10 bureaux d'architectes ont été sélectionnés pour la phase de concours. Une visite du site, obligatoire pour les concurrents, a été organisée le 29 avril 2019. Le dépôt des dossiers auprès de l'organisateur du concours a été fixé au 22 août 2019. Le jury s'est réuni les 9 et 10 septembre 2019 afin de prendre connaissance des projets, les analyser et rendre une décision unanime quant au lauréat du concours. Le rapport final a été édité en janvier 2020.

Les lauréats du concours sont les bureaux SERGISON BATES ARCHITECTS à Londres & JACCAUD SPICHER ARCHITECTES ASSOCIÉS à Genève. Le rapport du jury a relevé « ... la qualité de cette proposition, tentant dans plusieurs thèmes de faire le lien entre d'un côté, le respect du bâtiment existant et son histoire et de l'autre, le nouveau programme et son devenir. »



Figure 1 - Rez-de-chaussée

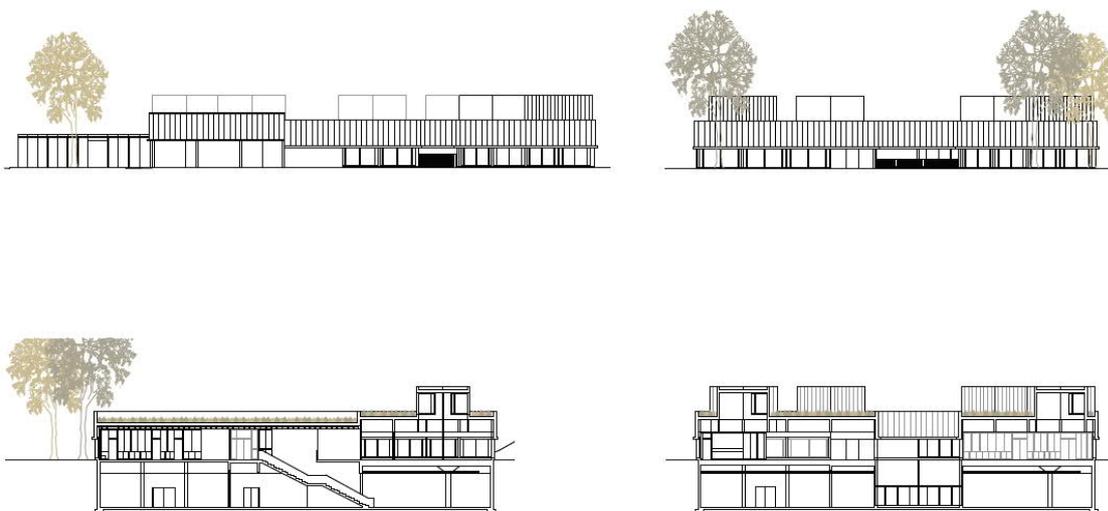


Figure 2 - Coupes/Elévations



*Figure 3 - Vue intérieure*

### **3 Objet du crédit**

#### **3.1 Description des études**

Les études prévues consistent à mettre au point l'avant-projet/résultat du concours en coordination avec les futurs utilisateurs, afin de pouvoir établir un devis précis pour la demande du crédit de construction en décembre 2022.

Les prestations convenues, sur la base des normes SIA des branches concernées, sont les suivantes :

- avant-projet, mise au point et estimation sommaire des coûts
- étude de projet, projet de l'ouvrage et études de détail
- établissement du devis détaillé, planning
- procédure de demande d'autorisation (permis de construire)

Outre les mandataires usuels pour ce genre d'objet (architecte, ingénieur civil, ingénieur CVSCE, géomètre), les spécialistes tels qu'acousticien, thermicien, éclairagiste, sécurité, etc. seront aussi sollicités pour cette phase d'étude.

#### **3.2 Planification**

Demande du crédit d'étude	Décembre 2021
Préparation du projet	Janvier-septembre 2022
Demande du crédit de construction	Décembre 2022
Réalisation	2023-2024

#### 4 Crédit demandé

L'estimation des coûts est basée sur une évaluation sommaire du coût de construction de Fr. 8 mio HT et sur la base des normes SIA. Les honoraires comprennent les prestations usuelles de tous les mandataires, jusqu'au dépôt du dossier d'enquête (entre 30 et 35% des prestations).

- Honoraires mandataires principaux	
- Architectes	Fr. 408'000.00
- Ingénieurs (civils, CVSE)	Fr. 127'000.00
- Spécialistes	Fr. 122'000.00
- Diagnostic amiante et sondages	Fr. 86'000.00
- Frais divers et imprévus (15%)	Fr. 111'000.00
- Fonds culture et embellissement 1 %	Fr. 8'500.00
- Fonds énergie 1 %	Fr. 8'500.00
<b>Total TTC</b>	<b><u>Fr. 871'000.00</u></b>

**Le Conseil communal sollicite l'octroi d'un crédit d'étude de Fr. 871'000.00 pour l'agrandissement du bâtiment du Musée gruérien et de la Bibliothèque de Bulle.**

**Financement** : Par emprunt de Fr. 871'000.- auprès d'un établissement financier

**Amortissement** : 3 % par année, dès 2026

**Intérêts** : 1.5 % par année

#### AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

**Le Syndic**

**Jacques Morand**

**Le Secrétaire général**

**Raoul Girard**